

SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le douze janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de CHAVANOD, dûment convoqué le huit janvier deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René DESILLE, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : M. René DESILLE, Maire – M. Franck BOGEY, M^{me} Monique GRILLET, M. Claude NAPARSTEK, M^{me} Eliane GRANCHAMP et M. Alain DESHAIRES, Adjoint au Maire – M^{me} Anne MONFORT – M^{me} Carole ANGONA – M. Laurent ROTH – M. Fabrice RAVOIRE – M^{me} Elisabeth PALHEIRO – M^{me} Corinne DOUSSAN – M. Patrice BEAUQUIS – M^{me} Marie-Christine TAPPONNIER

Excusé(s) ou ayant donné procuration : M^{me} Sandrine DEBRECKY (pouvoir à M^{me} Monique GRILLET) – M. Jacques BUISSON (pouvoir à M. René DESILLE) – M. Eric TOCCANIER (pouvoir à M. Franck BOGEY) – M. Jean-Rolland FONTANA (pouvoir donné à M^{me} Corinne DOUSSAN)

Absent(s) : M^{me} Marie-France NOVEL

Secrétaire de séance : Il a été désigné M^{me} Elisabeth PALHEIRO

ORDRE DU JOUR :

2015-5 – Décision modificative n°1 du budget annexe 2014 de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty

Délibération	2015-5	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE 2014 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU CRÊT D'ESTY			
Session du	1 ^o TRIMESTRE 2015	1 ^o TOUR DE SCRUTIN			
Séance du	12 JANVIER 2015	Majorité absolue : 10	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
A(ont) voté contre :					
S'est (se sont) abstenu(e)(s) :					
Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 - publication du 14 janvier 2015					
du code général des collectivités territoriales, après - et transmission pour contrôle de sa légalité le 14 janvier 2015					

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport du Maire :

Lors des opérations comptables de fin d'année, le Trésorier Municipal a notifié les écritures d'ordre (sans décaissement d'argent) à passer pour gérer les « stocks » de terrains acquis dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Crêt d'Esty. Cette opération constate en effet la totalité de la valeur des terrains (acquisitions + travaux et études) constatée au 31 décembre de l'année précédente et y ajoute tous les terrains supplémentaires acquis et tous les travaux et études réalisés au cours de l'année écoulée.

Soit une valeur de stock de 6.184.368 € au 31 décembre 2013, augmentée de 360.657 € de dépenses en 2014 (remboursement des intérêts de la dette + taxes foncières + prix des terrains supplémentaires achetés + études diverses), ce qui porte la valeur du stock à 6.545.025 € au 31 décembre 2014.

Bien que les écritures comptables ne donnent pas lieu à des mouvements d'argent, il est nécessaire d'en faire une prévision budgétaire, à la fois en fonctionnement et aussi en investissement. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative du budget annexe de la ZAC qui en découle.



VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération n°2014-29 du 17 mars 2014, portant budget annexe 2014 de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty,
 CONSIDÉRANT la clôture de l'exercice et la nécessité en conséquence de disposer des crédits suffisants pour procéder aux dernières opérations de fin d'année,

ADOPTE

ART. 1° : La décision modificative n°1 du Budget annexe 2014 de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty est adoptée.

ART. 2 : Ladite est arrêté pour sa section de fonctionnement à la somme de six millions cinq cent quarante-cinq mille vingt-cinq euros (6.545.025,- €).

Elle est votée par chapitre de la manière suivante, savoir :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6.545.025,- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6.545.025,- €
TOTAL		6.545.025,- €	TOTAL		6.545.025,- €

ART. 3 : Ladite est arrêté pour sa section d'investissement à la somme de six millions cinq cent quarante-cinq mille vingt-cinq euros (6.545.025,- €).

Elle est votée par chapitre de la manière suivante, savoir :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6.545.025,- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6.545.025,- €
TOTAL		6.545.025,- €	TOTAL		6.545.025,- €

ART. 4 : La délibération n°2014-29 susvisée est modifiée en conséquence.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21 heures 15.

 AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
